

N° d'ordre : 20200720-25DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 20 juillet 2020
 DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiariat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS		x	
J.-L. GIVORD	x								

Envoi de la convocation :13/07/2020

Affichage de la convocation :15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15
 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
 Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL
 Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1504, 1505, 1507 et 1650 A du Code général des impôts relatif à la commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que pour les établissements publics de coopération intercommunale levant la fiscalité professionnelle unique, une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres titulaires, dont le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), et 10 membres suppléants, doit être instituée ;

Considérant que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales, participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale ;

Considérant que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux commissaires en raison de la fusion ;

Considérant que pour procéder à ces nouvelles désignations, l'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ;
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Considérant que ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgées de 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Considérant que la condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission ;

Considérant que la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

**Après consultation des communes membres,
Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de proposer la liste suivante de 40 commissaires :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE - CODE POSTAL - VILLE	CATEGORIE D'IMPOT
M	AGATY	Guillaume	BIZIAT	TH TF
M	BAGNE	Max	BIZIAT	TH TF
M	BEAUDET	Dominique	BIZIAT	TH TF
Mme	CHANTEUX	Solveig	CORMORANCHE SUR SAONE	TF TH
Mme	LE MOAL	Nathalie	CORMORANCHE SUR SAONE	TF TH
M	PALLOT	Jacques	CORMORANCHE SUR SAONE	TF TH
Mme	DANNACHER	Michèle	CROTTET	TH/TF
M	FAYEMI	Dominique	CROTTET	TH/TF
M	PONCIN	Georges	CROTTET	TH/TF
M	BOYER	Dominique	CRUZILLES LES MEPILLAT	TH/TF
Mme	DUFRESNE	Anna-Maria	CRUZILLES LES MEPILLAT	TH/TF
Mme	MARMIER	Noëlle	CRUZILLES LES MEPILLAT	TH/TF
M	BONNOT	Jean-Jacques	GRIEGES	TH
M	CHARVET	Thierry	GRIEGES	TH
M	MOLEY	Bernard	GRIEGES	TH
M	CHAMBOUVET	Philippe	MEZERIAT	TF TH

M	CLERC	Hervé	MEZERIAT	
Mme	MUZY	Josiane	MEZERIAT	
Mme	ANELARD	Maryannick	PERREX	TH
M	BUIRET	Eric	PERREX	TH
M	DUBOIS	Gérard	PERREX	TH
Mme	BROSSE	Valérie	PONT DE VEYLE	TF
M.	DESMARIS	Jean-Paul	PONT DE VEYLE	TF
M.	PARNAUD	Gilbert	PONT DE VEYLE	TF
Mme	BODILLARD	Marie-Claude	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	TH/TFB
Mme	CONNAULT	Valérie	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	TH/TFB
M	GARAUDE	Brice	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	TH/TFB
Mme	ALBAN	Isabelle	SAINT CYR SUR MENTHON	
Mme	GAUTHIER	Chantal	SAINT CYR SUR MENTHON	
M	MOREL	François	SAINT CYR SUR MENTHON	
M	PAUGET	Dominique	SAINT JEAN SUR VEYLE	TH
M	VERNAY	Jacques	SAINT JEAN SUR VEYLE	TH
M	VERNAY	Louis	SAINT JEAN SUR VEYLE	TH
Mme	DULONG	Carole	SAINT JULIEN SUR VEYLE	TF
Mme	MARDELLE	Elodie	SAINT JULIEN SUR VEYLE	TH-TF
M	REY	Michel	SAINT JULIEN SUR VEYLE	TH-TF
M	BROCHAND	Michel	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	Foncier
M.	CARJOT	Jean François	VONNAS	TF
Mme	DUBOIS	Françoise	VONNAS	TF
M.	GIVORD	Jean-Louis	VONNAS	TF

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

20 JUIL. 2020

Transmis en Préfecture le :

20 JUIL. 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20200720-20200720-25DCC
-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020